MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

Concours interne Agrégation – CAERPA

Section Arts plastiques

Les épreuves des concours internes de l'agrégation sont déterminées dans l'arrêté du 29 juillet 2026 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation, publié au Journal Officiel du 20 septembre 2026, qui fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le schéma des épreuves.

© www.devenirenseignant.gouv.fr

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des ressources humaines

AGRÉGATION INTERNE ET CAERPA — ARTS PLASTIQUES

Évolution des épreuves à compter de la session 2027

Admissibilité

Épreuve de pédagogie des arts plastiques

NOTES DE COMMENTAIRE, DEUX SUJETS ZÉRO,
REPÈRES RELATIFS À L'ÉVALUATION

Mise à jour du 28 octobre 2026

Sommaire

Notes de commentaire 3
Premier sujet zéro 5
Deuxième sujet zéro 9
Repères relatifs à la conduite de l'évaluation de l'épreuve 13

Notes de commentaire

- Durée : 6 heures
- Coefficient 1,5

L'épreuve est notée sur 20, la première partie compte pour 12 points, la seconde partie compte pour 8 points.

Données de l'arrêté	Notes de commentaire
« Fondée sur les compétences et les connaissances professionnelles attendues d'un professeur d'arts plastiques, l'épreuve porte sur la mise en œuvre pédagogique de l'enseignement au lycée. Il s'agit notamment des capacités du candidat à : - mobiliser des acquis de sa pratique d'enseignement et des modalités opérantes des apprentissages ; - expliciter les dispositions proposées et en situer les enjeux formatifs ; - témoigner de recul réflexif et d'une culture pédagogique étayée. »	Les visées et les attendus professionnels de l'épreuve portant sur les savoirs et les compétences pédagogiques de l'enseignement des arts plastiques au lycée ne sont pas fondamentalement modifiés. Toutefois, l'épreuve est recentrée sur les dimensions pédagogiques et sa structuration est clarifiée.
« L'épreuve comprend deux parties distinctes obligatoirement traitées. Elle s'appuie sur un dossier de documents. »	Désormais, l'étude de cas fait l'objet d'une partie spécifique et non plus seulement d'un point de passage dans le projet pédagogique, comme initialement. En effet, antérieurement, cette étude de cas pouvait être fusionnée par les candidats dans le développement général du propos, voire distribuée à différents lieux de celui-ci, au point de parfois ne pas être facilement identifiable, ou de manière plus problématique de demeurer très implicite. De même, de trop nombreux candidats pouvaient ne pas l'avoir traitée, malgré son caractère obligatoire, engageant ainsi une sanction par la note
« Première partie : conception d'une séance d'enseignement À partir des données fournies par le dossier, comprenant notamment des objectifs prédéfinis d'une séquence, le candidat élabore une séance selon une temporalité précisée par le sujet. »	Il ne s'agit plus pour les candidats d'élaborer un projet de séquence d'enseignement, engageant toute la chaîne didactique et pédagogique, cet attendu étant réservé pour l'oral professionnel d'admission. De la sorte, les deux épreuves sont mieux distinguées. Les candidats doivent désormais mobiliser leur expertise pédagogique pour analyser, caractériser et situer les enjeux pédagogiques d'un certain

	nombre de documents correspondant à une séance partie prenante d'une séquence de lycée. À partir de cette expertise de la séance synthétiquement décrite dans le dossier, ils proposent l'élaboration d'une qui la précède ou lui succède, comme demandé par la consigne du sujet.
« Deuxième partie : étude de cas S'appuyant sur un document spécifique également inclus dans le dossier, le candidat développe une réflexion sur un questionnement professionnel ou théorique précisé par le sujet. »	L'étude de cas est distinguée. Elle doit faire l'objet d'une partie spécifique de la copie. Elle porte sur des dimensions transversales ou procédurales des apprentissages ou des modalités fondamentales de la pédagogique des arts plastiques (ex. : approches et conduites de l'évaluation dans une discipline artistique, place et modalités de la composante de la culture artistique, rôle et construction de l'autonomie dans la pratique plasticienne, types de pratiques individuelles ou collectives, etc.). Si elle engage des acquis de l'expérience dont disposent tous les candidats, elle nécessite de mobiliser des connaissances théoriques, ainsi qu'une solide culture en pédagogie (générale et disciplinaire).

Premier sujet zéro

AGRÉGATION INTERNE ET CAERPA — ARTS PLASTIQUES

Admissibilité

Épreuve de pédagogie des arts plastiques

- Durée : 6 heures
- Coefficient 1,5

Fondée sur les compétences et les connaissances professionnelles attendues d'un professeur d'arts plastiques, l'épreuve porte sur la mise en œuvre pédagogique de l'enseignement au lycée. Il s'agit notamment des capacités du candidat à :

- mobiliser des acquis de sa pratique d'enseignement et des modalités opérantes des apprentissages ;
- expliciter les dispositions proposées et en situer les enjeux formatifs ;
- témoigner de recul réflexif et d'une culture pédagogique étayée.

L'épreuve comprend deux parties distinctes obligatoirement traitées. Elle s'appuie sur un dossier de documents.

Première partie : conception d'une séance d'enseignement

À partir des données fournies par le dossier, comprenant notamment des objectifs prédéfinis d'une séquence, le candidat élabore une séance selon une temporalité précisée par le sujet.

Deuxième partie : étude de cas

S'appuyant sur un document spécifique également inclus dans le dossier, le candidat développe une réflexion sur un questionnement professionnel ou théorique précisé par le sujet.

L'épreuve est notée sur 20, la première partie compte pour 12 points, la seconde partie compte pour 8 points.

SUJET

Première partie : conception d'une séance d'enseignement

À partir des données du dossier-joint, élaborez la deuxième séance d'une séquence d'enseignement.

Deuxième partie : étude de cas

Le carnet de travail en arts plastiques au lycée. Quelles finalités, conceptions, temporalités pédagogiques ? Comment ?

DOSSIER

Première partie : conception d'une séance d'enseignement

Les données fournies portent sur la séance 1.

- **Données contextuelles de l'enseignement :**

Enseignement de spécialité : classe de terminale

Durée de la séquence : 6 heures (2 séances)

Lieu(x) : salle d'arts plastiques, galerie pédagogique

Groupe entier : 30 élèves

- **Questionnements travaillés du programme :**

La matière, les matériaux et la matérialité de l'œuvre	
Questionnements mobilisant compétences, pratiques et connaissances travaillées	**Repères et points d'appui**
Élargissement des données matérielles de l'œuvre	**Extension de la notion de matériau :** données numériques, sons, gestes, lumière, mots, idées…

Extrait du programme de l'enseignement de spécialité d'arts des classes de terminale de la voie générale, arrêté du 17-01-2019 — BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019.

- **Scénario synthétique de la séance :**

Expérimenter, produire, créer

10 min

La salle d'arts plastiques est plongée dans le noir. La seule source d'éclairage de l'espace est la phrase projetée « La lumière est matériau ». Il s'agit de faire éprouver et questionner la lumière (dimensions sensibles, spatiales, temporelles, sémantiques).

Mettre en œuvre un projet artistique

2 h 20 min

Les élèves doivent expérimenter et concevoir un projet en utilisant la lumière comme matériau plastique. L'engagement des élèves dans la pratique et l'élaboration de ce projet est opéré. Les élèves peuvent accéder à des supports de différents formats et qualités, à des outils et à des médiums usuels de la pratique plasticienne bidimensionnelle, ainsi qu'à diverses sources mobiles d'éclairage.

L'enseignant observe les approches, identifie les réussites et des obstacles, récolte des informations et accompagne les élèves dans la recherche, la pratique plastique et la verbalisation de leurs intentions.

Questionner le fait artistique

30 min

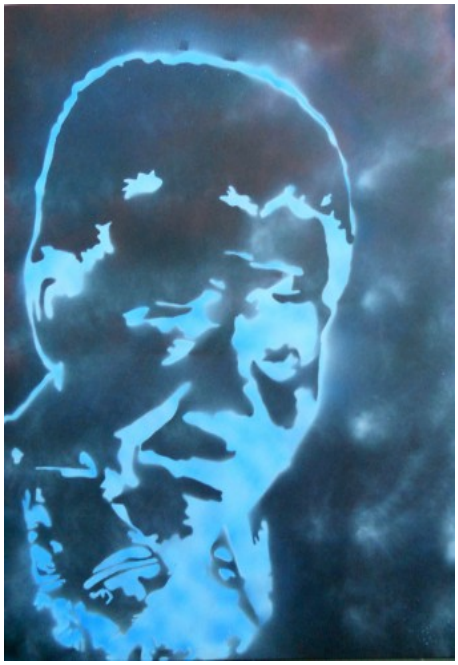
Les productions sont rassemblées selon leur typologie dans différents espaces de la salle et de la galerie pédagogique. Il s'agit d'expliciter et de soutenir l'analyse et l'interprétation d'une pratique. Les élèves doivent préciser leurs intentions, leurs procédures, les obstacles identifiés, les difficultés techniques rencontrées.

Ensuite, l'enseignant les invite à tisser des liens avec un corpus de trois références artistiques.

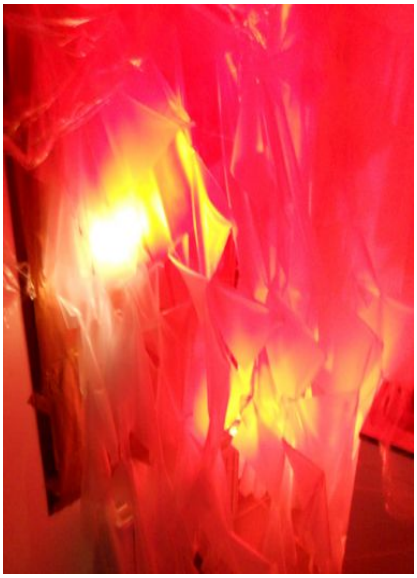
- **Exemples de travaux d'élèves :**



Découpe sur carton, collage, rétroéclairage avec une lampe (détail), format total A3, 29,7 × 42 cm.



Pochoir, peinture acrylique sur papier blanc, 200 g, format A2, environ 42 × 59,4 cm.



Feuilles de plastique translucide, assemblage et suspension, rétroéclairage avec une lampe (détail).

- **Verbatims de propos d'élèves :**

- «*J'ai utilisé des morceaux qui réfléchissent la lumière pour la rendre plus matérielle.*»
- «*J'ai décidé de représenter ce portrait en renforçant les ombres pour mieux faire ressortir les zones éclairées, par contraste.*»
- «*J'ai voulu créer un espace dans lequel la lumière est comme imprégnée dans les feuilles de plastique. Quand on y entre, c'est comme si on entrait dans la lumière elle-même.*»

- **Corpus :**



GIOTTO di Bondone (1266 ou 1267-1337), *Saint François d'Assise recevant les stigmates*, vers 1297-1299, tempera et fond d'or sur peuplier, 313 × 163 cm. Musée du Louvre, Paris, France.



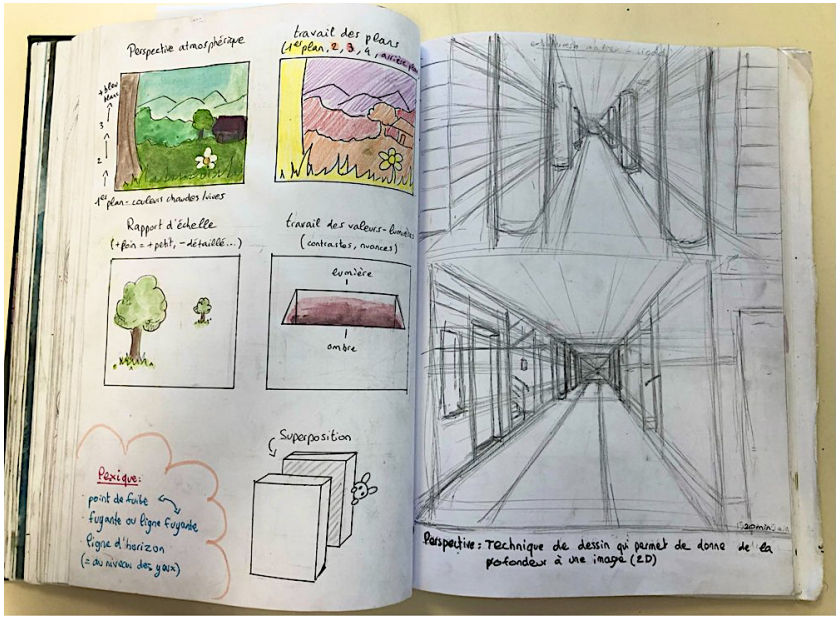
Emmanuel RADNITZKY, dit MAN RAY (1890-1976), *Rayogramme*, 1923, épreuve gélatino-argentique, photogramme, 26,8 x 21,4 cm. Centre Pompidou, Paris, France.

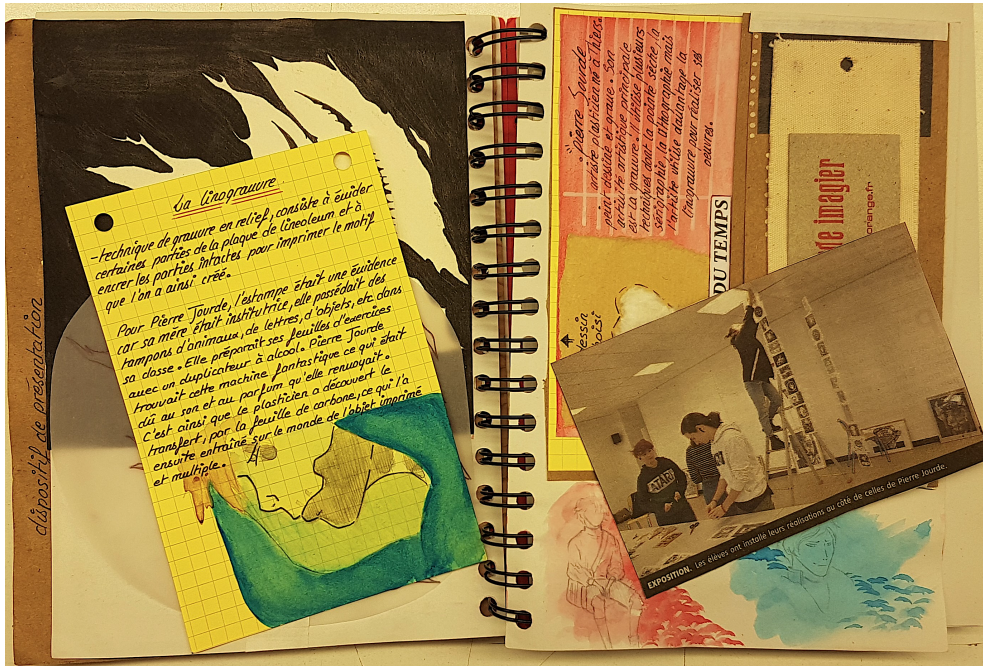


Dominique GONZALEZ-FOERSTER, (1965-), *Repulse Bay*, 1999, œuvre en 3 dimensions, installation, reconstitution d'une piscine, néons, moquette lilas, peinture lilas, serviettes de plage et échelle, dimensions variables. FRAC Occitanie, Montpellier, France.

Exemples de carnets de travail au lycée









Deuxième sujet zéro

AGRÉGATION INTERNE ET CAERPA — ARTS PLASTIQUES

Admissibilité

Épreuve de pédagogie des arts plastiques

- Durée : 6 heures
- Coefficient 1,5

Fondée sur les compétences et les connaissances professionnelles attendues d'un professeur d'arts plastiques, l'épreuve porte sur la mise en œuvre pédagogique de l'enseignement au lycée. Il s'agit notamment des capacités du candidat à :

- mobiliser des acquis de sa pratique d'enseignement et des modalités opérantes des apprentissages ;
- expliciter les dispositions proposées et en situer les enjeux formatifs ;
- témoigner de recul réflexif et d'une culture pédagogique étayée.

L'épreuve comprend deux parties distinctes obligatoirement traitées. Elle s'appuie sur un dossier de documents.

Première partie : conception d'une séance d'enseignement

À partir des données fournies par le dossier, comprenant notamment des objectifs prédéfinis d'une séquence, le candidat élabore une séance selon une temporalité précisée par le sujet.

Deuxième partie : étude de cas

S'appuyant sur un document spécifique également inclus dans le dossier, le candidat développe une réflexion sur un questionnement professionnel ou théorique précisé par le sujet.

L'épreuve est notée sur 20, la première partie compte pour 12 points, la seconde partie compte pour 8 points.

SUJET

Première partie : conception d'une séance d'enseignement

À partir des données du dossier-joint, élaborez la première séance d'une séquence d'enseignement.

Deuxième partie : étude de cas

Rencontre avec l'œuvre, exposer sa production plastique. Quelles spécificités et compétences travaillées ? Selon quelles modalités ?

DOSSIER

Première partie : conception d'une séance d'enseignement

Les données fournies portent sur la séance 2.

- **Données contextuelles de l'enseignement :**

Enseignement de spécialité : classe de seconde

Durée de la séquence : 6 heures (2 séances)

Lieu(x) : salle d'arts plastiques, galerie pédagogique

Groupe entier : 30 élèves

- **Questionnements travaillés du programme :**

La présentation et la réception de l'œuvre	
Situations de pratiques, de projet	**Questionnements à déduire**
Présenter, dire, diffuser la production plastique et la démarche	**La présence matérielle de l'œuvre dans l'espace de présentation :** diversité des modes de présentation, recherche de neutralité ou affirmation du dispositif, lieux d'expositions, échelle, in situ…

Extrait du programme de l'enseignement optionnel d'arts de seconde générale, arrêté du 17-01-2019 — Bulletin officiel spécial n°1 du 22 janvier 2019.

- **Scénario synthétique de la séance :**

Questionner le fait artistique

30 min

Le professeur opère une sélection de réalisations parmi celles qu'il a observées lors de la séance 1.

Il s'agit d'inviter les élèves à expliciter à l'oral leur travail et, pour l'enseignant de permettre d'engager une réflexion sur les notions de mise en scène, de *in situ*, d'installation, d'espace réel, d'éphémère.

Expérimenter, produire, créer / Mettre en œuvre un projet artistique

2 h

Les élèves doivent poursuivre leur démarche de création en prenant en compte de la demande suivante : « La nature envahit l'espace de la classe ».

Les outils et moyens suivants sont mis à disposition dans un espace dédié de la dalle de classe : pastels, encres, pigments, support et instruments de linogravure, argile, papiers, tissus.

Une sélection de courtes capsules vidéo peuvent être visionnées sur des postes informatiques : modalités de techniques graphiques, picturales.

Un corpus de quatre œuvres, en lien aux questionnements à travailler, est affiché dans la classe.

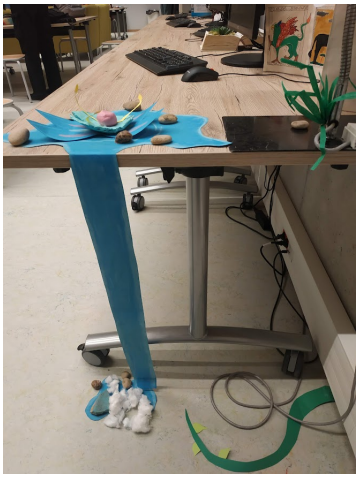
Le professeur signale qu'il apportera son aide et des conseils aux élèves qui en font la demande.

Évaluation formative

30 min

Le professeur réparti les élèves en binômes. Ceux-ci sont outillés d'un support d'évaluation formative associant constats factuels et explicitations orales sur leurs réalisations.

- **Exemples de travaux d'élèves :**



Techniques mixtes et assemblage.



Papiers colorés, fils.



Papiers colorés, fils, gouache.

- **Verbatims de propos d'élèves :**

Collectés lors du regroupement des productions et de la verbalisation en début de séance.

- « J'ai voulu créer des lignes souples, courbes pour faire un contraste avec les lignes droites de l'espace et j'ai choisi des couleurs vives pour qu'elles ressortent sur le mur gris. »
- « Dans mon travail, je voulais donner la sensation d'un envahissement de formes, comme éparpillées sur le mur et le sol, comme si la nature avait repris ses droits. »
- « Les formes que j'ai imaginées agissent comme un trompe-l'œil, on dirait qu'elles ont percé le mur. »

- **Corpus :**



Jean BOLOGNE dit GIAMBOLOGNA (1529-1608), *Il Colosso dell' Appennino (Le colosse de l'Apennin) ou Jupiter*, 1579 à 1583, sculpture, H : 14 m. Vaglia, Villa di Pratolino, Italie.



Louis-René BOQUET (1717-1814), Bachantes et Bachus, maquette de costumes. *Dans la nuit du 25 au 26 février 1745, des personnages déguisés en arbres (8 ifs géants) surgirent dans la galerie des Glaces pendant le bal masqué donné pour le mariage du Dauphin, comme si les habitants des jardins voulaient retrouver les fêtes du temps du Roi-Soleil.*



Giuseppe PENONE (1947-), Patates, 1977, 5 éléments en bronze, patates, dimensions variables, détail.



Michel BLAZY (1966-) *IBookgarden*, plantes, IBook, lampe sur console, 2014.



Module pédagogique pour les élèves afin de concevoir un projet d'exposition, académie de Nantes.

Fiche#13 « E_LRO »
de la collection "Comment faire ? ",
Archiclasse, ministère de
l'éducation nationale, 2022.

DÉFINITION

E_LRO est la terminologie employée pour désigner nationalement un « Espace Lieu de rencontre avec l'œuvre d'art[1] » en établissement scolaire. Ce type de lieu peut prendre d'autres noms dans les académies[2] tout en correspondant aux formes et aux objectifs de cette disposition en éducation artistique et culturelle[3] (EAC). Il s'agit principalement d'un lieu physique d'exposition et/ou d'un espace virtuel de monstration de l'œuvre. Il permet une mise en espace et en regard d'œuvres d'art et/ou de productions artistiques d'élèves. C'est donc un lieu de rencontre avec création artistique.

**Déc
et f
diff
scul
des
dyn
par
prê
des
coll
par
inté
favo
et p
des
scol
visa
aus
valo
le d
rele
la re
fort
con
argu
méd
où l**

Repères relatifs à la conduite de l'évaluation de l'épreuve

Les copies d'écrit font l'objet d'une double correction harmonisée.

La notation de chaque composante de l'évaluation d'une épreuve s'appuie sur le positionnement des acquis, des compétences et des connaissances dont témoigne le candidat.

Non acquis	Élémentaire	Intermédiaire	Avancé	Expert

Ces positionnements sont référés à des échelles descriptives à l'usage du jury.

Les dimensions *infra* sont observées et analysées par le jury dans cette épreuve :

PARTIE 1	**APPROPRIATION DES DONNÉES ET DES ENJEUX DU SUJET** (investigation, problématisation, ancrage)	Dégager du sujet et des données du dossier des enjeux et un projet pour des apprentissages à l'échelle d'une séance (qualité des questionnements, de la problématisation) Situer, développer et justifier les choix opérés au regard d'une réflexion ancrée sur l'analyse des données du dossier
	ÉLABORATION ET OPÉRATIONNALISATION PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES ACQUIS (programmation des visées et dynamiques d'une séance d'enseignement)	Élaborer des dispositions de la séance cohérentes et crédibles, mobiliser et situer les gestes professionnels (les justifier sur des bases pédagogiques référencées) Définir précisément les apprentissages visés des élèves (dans les diverses scansions d'une séance) Penser les complémentarités, l'articulation entre les composantes de formation en arts plastiques (plasticiennes, culturelles, théoriques et réflexives) Concevoir et mettre en œuvre l'évaluation des acquis des élèves dans ses différentes dimensions (diagnostique, formative, sommative, certificative…)
	QUALITÉ ET AMBITION DES APPRENTISSAGES (étayage et profondeur des savoirs)	Concevoir, argumenter un dispositif d'enseignement favorisant la qualité des réalisations, des projets, des démarches des élèves Concevoir, argumenter un dispositif d'enseignement favorisant le développement de la culture plastique et artistique
PARTIE 2	**ÉTUDE DE CAS** (mobilisation d'une culture pédagogique et de savoirs théoriques)	Ancrer ou situer la réflexion conduite en regard des théories des apprentissages et au moyen de références précises Penser et préciser une mise en œuvre dans la classe en témoignant de réflexivité Mobiliser et raisonner des acquis issus de l'expérience professionnelle personnelle, de la recherche et de la théorisation
MAÎTRISE DE LA FORME RÉDACTIONNELLE DISSERTÉE ET DE LA LANGUE (penser et écrire en français en tant que professionnel)		Développer un raisonnement (précision, structuration, clarté et fluidité); utiliser du vocabulaire spécifique (aux arts plastiques et à son enseignement) Maîtriser la langue française à l'écrit (orthographe, syntaxe, registre de langue) au niveau attendu d'un professionnel dans l'enseignement